

Devoir surveillé – Tensions, mutations et crispations de la société d'ordres

Trois ordres, privilèges, essor de la bourgeoisie, économie atlantique, révoltes, crispations nobiliaires avant 1789 (programme d'histoire de 2^{nde})

Durée : 120 min – Sans document – Sur 20 points · 2^{nde}

Nom : _____

Date : _____

Note : _____ / 20

Les réponses doivent être rédigées et justifiées. Soigne l'orthographe et la présentation.

Exercice 1 – Connaître et utiliser les repères

(4 pts)

Répondez à chaque question en deux ou trois phrases précises, en datant et en situant vos réponses.

- Datez le Code noir et expliquez ce qu'il encadre.
- Qu'est-ce que la guerre des Farines ? Datez-la et donnez sa cause.
- Citez deux privilèges de la noblesse de nature différente.
- Que décide le règlement de Ségur et pourquoi est-il un symbole de la réaction nobiliaire ?

Exercice 2 – Analyse de document : Figaro contre le privilège de naissance

(4 pts)

Document : « Parce que vous êtes un grand seigneur, vous vous croyez un grand génie !... Noblesse, fortune, un rang, des places, tout cela rend si fier ! Qu'avez-vous fait pour tant de biens ? Vous vous êtes donné la peine de naître, et rien de plus. Du reste, homme assez ordinaire ; tandis que moi, morbleu ! perdu dans la foule obscure, il m'a fallu déployer plus de science et de calculs pour subsister seulement, qu'on n'en a mis depuis cent ans à gouverner toutes les Espagnes. » — Beaumarchais, *La Folle Journée ou le Mariage de Figaro*, acte V, scène 3 ; pièce créée par la Comédie-Française le 27 avril 1784. Figaro, valet, s'adresse en pensée à son maître, le comte Almaviva.

- Présentez le document (auteur, nature, date, personnages).
- Que reproche Figaro au comte ? Citez le texte.
- Quelle valeur Figaro oppose-t-il à la naissance ?
- Pourquoi le succès de cette pièce en 1784 révèle-t-il les tensions de la société d'ordres ?

Exercice 3 – Analyse de document : le Code noir

(4 pts)

Document : Article 2 : « Tous les esclaves qui seront dans nos îles seront baptisés et instruits dans la religion catholique, apostolique et romaine. » Article 44 : « Déclarons les esclaves être meubles, et comme tels entrer en la communauté. » — Édit du roi sur la police des îles de l'Amérique française, dit Code noir, Versailles, mars 1685 (orthographe modernisée).

- Présentez le document (nature, auteur, date, territoires concernés).
- Expliquez le statut que l'article 44 donne aux esclaves.
- Pourquoi l'article 2 impose-t-il le baptême ? Montrez la contradiction avec l'article 44.
- Montrez, à l'aide de vos connaissances, le lien entre ce texte et la prospérité des ports français au XVIII^e siècle.

Exercice 4 – Question problématisée : l'échec des réformes fiscales (4 pts)

Sujet : Pourquoi la monarchie échoue-t-elle à réformer l'impôt entre 1749 et 1788 ? Répondez aux questions guidées en rédigeant, puis concluez.

- a) Pourquoi la monarchie a-t-elle besoin de nouvelles ressources ?
- b) Présentez la réforme de Machault (1749) et son issue.
- c) Présentez les réformes de Turgot (1776) et expliquez leur échec.
- d) Montrez que l'échec de 1787 conduit à la convocation des États généraux, puis concluez en une phrase sur la question posée.

Exercice 5 – Question problématisée : les paysans dans la société d'ordres (4 pts)

Sujet : Quelle place les paysans occupent-ils dans la société d'ordres au XVIIIe siècle, et quelles tensions en résultent ? Répondez aux questions guidées en rédigeant.

- a) Montrez le poids des paysans dans la population et leur diversité.
- b) Classez les prélèvements que subit le paysan selon leur bénéficiaire.
- c) Qu'appelle-t-on la « réaction seigneuriale » ? Donnez deux exemples.
- d) Quelles formes prend la résistance paysanne au XVIIIe siècle ?

Bon courage !

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).